



## Traité Chvouot

### Michna 6 - Chapitre 4

"מְשַׁבֵּיעַ אָנִי עֲלֵיכֶם אִם לֹא תָבֹאוּ וְתַעֲיִדוּנִי,  
שֵׁשׁ לִי בַיָּד פְּלוֹנֵי גֶזֶק, לְחֹצֵי גֶזֶק,  
תְּשֻׁלוּמֵי כֶּפֶל,  
וְתִשְׁלוּמֵי אַרְבָּעָה וְחֲמִשָּׁה,  
וְשֶׁאֵינְס אִישׁ פְּלוֹנֵי וּפְתָה בֵּתִי,  
וְשֶׁהֲכִנִי בְּנִי,  
וְשֶׁחָבַל בִּי חֵבְרִי,  
וְשֶׁהִדְלִיק אֶת גְּדִישֵׁי בְּיוֹם הַכַּפּוּרִים",  
הָרִי אֵלַי חֵיבִין.

Quelqu'un dit : « Je vous conjure de venir témoigner que j'ai le droit de réclamer à un tel un dédommagement, ou un demi-dédommagement, ou le paiement du double, du quadruple, du quintuple, ou : qu'un tel a violé ma fille, ou qu'il a séduit ma fille, ou que mon fils m'a frappé, ou qu'un tel m'a blessé, ou a brûlé mes gerbes de blé le jour de Kippour », ils sont condamnables s'ils s'abstiennent.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)